

# CONTRAT D'INSCRIPTION – 2023 / 2024

Créneaux de cours :

## ETABLISSEMENT

### ADEZIERE EQUITATION

Adresse : Domaine de Maulny, route de l'Adézière – 49240 Avrillé

Téléphone : 02 41 69 33 42 / 06 83 76 18 03

Mail : [adeziereequitation@gmail.com](mailto:adeziereequitation@gmail.com)

Date et cachet :

## CAVALIER / CAVALIERE

Nom et prénoms : \_\_\_\_\_ Licence n° \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ Mail : \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_\_\_\_

Personne à contacter en cas d'urgence : Nom \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ Profession : \_\_\_\_\_

Je soussigné(e) \_\_\_\_\_ atteste avoir pris connaissance et accepter les conditions générales de vente du présent contrat.

- Je reconnais avoir été informé(e), conformément à l'article L.321-4 du Code du sport, de **l'intérêt que présente la souscription d'une assurance individuelle accident couvrant les dommages corporels** auxquels je peux être exposé(e) dans le cadre de la pratique de l'équitation.
- J'ai été informé que la **souscription d'une licence implique la collecte de mes données personnelles** par le club et par la FFE pour l'exécution des services dont je bénéficie.
- En souscrivant une licence, j'ai pris connaissance et j'accepte la **politique de confidentialité** de la FFE accessible à l'adresse [www.ffe.com/rgpd](http://www.ffe.com/rgpd)
- Je reconnais avoir pris connaissance **des conditions d'assurances responsabilité civile et individuelle** accident offertes par la licence FFE, ainsi que des modalités permettant **de souscrire des garanties complémentaires** détaillés dans le présent contrat, sur ma page cavalier depuis le site [www.ffe.com](http://www.ffe.com) et sur [www.pezantassure.fr](http://www.pezantassure.fr)
- J'atteste avoir recueilli un **avis médical favorable** et ne présenter aucune contre-indication à la pratique de l'équitation
- J'accepte d'être **recensé(e) dans le fichier informatique** du club et bénéficie directement auprès du club d'un droit d'accès, de portabilité et de rectification conformément à la loi du 6 janvier 1978 modifié.
- J'atteste avoir pris connaissance des **modalités en cas d'arrêt** en cours d'année.
- J'atteste avoir pris connaissance des **conditions de rattrapage** de cours.
- J'accepte / refuse (*raier la mention inutile*) **l'utilisation de mon image** par le club dans le cadre de la pratique de mes activités équestres.
- J'atteste avoir pris **connaissance et signé le règlement intérieur** du centre équestre, annexé au présent contrat.

Date et signature (précédée de la mention lu et approuvé) :

# CONDITIONS GENERALES DE VENTE

## 1. Inscription

L'inscription est valable pour la saison 2023/2024 L'inscription ne se confond pas avec le droit d'accès aux installations demandé(e) par le club.

## 2. Tarifs

Les prix des prestations proposées par le club sont affichés dans l'établissement et s'entendent toutes taxes comprises comprenant la TVA en vigueur au jour de facturation. Ces tarifs pourront faire l'objet de modifications consultables par voie d'affichage, sur le site du club [www.adeziere.net](http://www.adeziere.net) ou transmises au cavalier par email et/ou par courrier. Le cavalier se verra remettre une facture correspondant à chaque prestation réalisée.

## 3. Licence FFE et assurances

Le club est adhérent de la FFE ses cavaliers souscrivent une licence fédérale pratiquant ou compétition par l'intermédiaire du club. La licence pratiquant permet de passer les examens fédéraux (Galops, Degrés) et de bénéficier réductions ou tarifs préférentiels sur les équipements et les loisirs dans le cadre des Avantages Licence.

La licence compétition permet de participer aux compétitions fédérales.

Tout licencié ayant renseigné son adresse email peut recevoir Le Mel Cavalier FFE contenant les informations pratiques sur les partenariats – notamment sur les plus grands concours – et disposer d'un accès privilégié sur [www.ffe.com](http://www.ffe.com) grâce à sa Page Cavalier FFE.

La pratique de l'équitation peut exposer un cavalier à des risques d'accident et/ou de dommages corporels. A ce titre, il est vivement recommandé au cavalier de souscrire une assurance responsabilité civile ainsi qu'une assurance individuelle accident. La licence FFE permet de bénéficier gratuitement d'une assurance responsabilité civile pour les dommages causés aux tiers par le cavalier, ainsi que d'une assurance individuelle accident pour les dommages subis par le cavalier. Le montant des garanties est consultable sur ma Page Cavalier FFE depuis le site [www.ffe.com](http://www.ffe.com) ou sur [www.pezantassurance.fr](http://www.pezantassurance.fr).

Le cavalier s'engage à consulter attentivement le montant des garanties offertes et le cas échéant peut solliciter la souscription d'assurances complémentaires permettant une meilleure couverture.

## 4. Règlement Intérieur

Le cavalier et ses accompagnateurs s'engagent à respecter le règlement intérieur applicable au sein du club et annexé au présent contrat. Tout manquement au règlement intérieur peut donner lieu à une sanction, voire même à l'exclusion.

## 5. Protection des données personnelles

L'établissement équestre dispose d'un fichier informatique recensant des données fournies par les clients qui y ont expressément consentis. Ce fichier a pour finalité la gestion des activités quotidiennes de l'établissement et notamment l'organisation des leçons d'équitation, la vie quotidienne de l'établissement équestre, l'inscription aux stages et compétitions sportives, etc. Seules les personnes ayant des fonctions de secrétariat et d'encadrement au sein de l'établissement ont accès à ces données dans le cadre de leur mission.

Les données sont conservées 10 ans après la fin de la relation contractuelle. Toute personne ayant fourni des données personnelles dispose directement auprès de l'établissement d'un droit d'accès, de portabilité et de rectification, conformément à la loi du 6 janvier 1978 modifiée. Il peut exercer ses droits par l'envoi d'un simple courriel à l'adresse mail de l'établissement :

[adeziereequitation@gmail.com](mailto:adeziereequitation@gmail.com)

## 6. Droit à l'image

Le cavalier ou ses accompagnateurs sont susceptibles de faire l'objet de prises de vues individuelles ou collectives lors des activités proposées par le club. Toute personne acceptant la captation cède irrévocablement au club le droit d'exploiter son image à des fins d'information et de promotion des activités du club sur son site Internet, des flyers ou sur tout support existant ou à venir sur le territoire français. Toute personne s'opposant à la captation et/ou l'utilisation de son image doit expressément en informer le club.

## 7. Modalités de remboursement et rattrapages

Lorsque le cavalier s'inscrit pour une séance, un stage, une compétition ou toute autre prestation, un créneau horaire lui est réservé, permettant ainsi la gestion de la cavalerie, des installations sportives et du personnel de l'établissement.

Toute prestation payée à l'avance n'est pas remboursable, sauf dans les cas suivants :

- Cours réservés ou réglés plus de 6 mois à l'avance, remboursables sur présentation d'un certificat médical de contre indication à la pratique de l'équitation. Pour tout autre motif, la demande sera étudiée par le club, qui se réserve le droit de refuser le remboursement.

- Sous réserve des places disponibles et de pouvoir justifier d'un motif médical ou professionnel, le cavalier momentanément empêché de venir à ses cours pourra demander à reporter ceux-ci à une date ultérieure, **à raison de deux cours par trimestre. Les cours sur les week-end des jours fériés ne sont pas rattrapables.**

Tout cavalier arrivé en retard ne pourra en aucun cas prétendre rattraper ce retard ou obtenir une réduction.

Toute activité à la carte non décommandée au **minimum 48h à l'avance reste due en intégralité.**

## 8. Demi -Pension et Quart de Pension

Toute demande de Demi -Pension ou Quart de Pension **ne deviendra définitive qu'après la signature d'un contrat de pension** par le cavalier et/ou son représentant légal.

Le paiement de DP ou QP s'effectue exclusivement par prélèvement bancaire au 5 de chaque mois.

La DP et QP ne signifie pas l'utilisation exclusive de l'équidé. Ce qui signifie que le poney choisi sera également **attribué à d'autres cavaliers durant les cours hebdomadaires ou bien lors des concours.**